

Zeitschrift:	Mitteilungsblatt für die Schweizer im Fürstentum Liechtenstein
Herausgeber:	Schweizer-Verein im Fürstentum Liechtenstein
Band:	- (1963)
Heft:	3: Spezialausgabe anlässlich des 41. Auslandschweizertages in St. Moritz vom 16.-18. August 1963
 Artikel:	Journée des Suisses de l'étranger
Autor:	Bonvin, Roger
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-937919

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Journée des Suisses de l'étranger

Résumé de l'allocution de M. Roger Bonvin, Conseiller fédéral, prononcée le 17 août 1963, à St. Moritz.

I.

Le représentant du Conseil fédéral prend la parole en fin de journée pour remercier les Suisses de l'étranger et les féliciter de leur dévouement et de leur rayonnement sur territoire étranger. L'organisation des Suisses à l'étranger doit rester le fait de l'initiative privée grâce à laquelle fonctionne la libre détermination de ce peuple suisse vivant à l'étranger. L'autonomie de cette organisation doit être renforcée par le soutien que le pays lui donne. Le Conseil fédéral est conscient des changements qui s'opèrent dans la composition des groupements suisses à l'étranger et tient à être informé, par l'organisation privée et autonome, de la nature et de l'importance de ces changements. Il est prêt à étudier toutes les propositions qui pourraient se réaliser dans le cadre du droit actuel et envisage, comme il le fait pour les peuples de Suisse, l'adaptation du droit, lorsqu'elle est exigée par le bien commun, aux conditions nouvelles et aux besoins supérieurs des Suisses à l'étranger.

II.

L'objet de l'étude des journées et des rencontres de 1963 et les réflexions qu'elle inspire ayant été exposés sous leurs divers aspects par les orateurs précédents, il n'est point nécessaire au représentant du Conseil fédéral de s'y attarder. Il utilisera cependant l'occasion de spécifier certaines nuances si la discussion préalable le rendait nécessaire.

III.

Le représentant du Conseil fédéral utilise l'occasion qui se présente à lui pour informer les représentants des 270 000 Suisses vivant à l'étranger des problèmes majeurs de l'époque actuelle à l'intérieur du pays et dans ses relations extérieures. Il mentionne le fait majeur du développement des relations entre la personne et la société et l'importance qu'il y a à renforcer le fonctionnement et la prise en responsabilité des corps intermédiaires, famille, entreprise, commune, canton, profession etc. malgré une compensation des efforts sur le plan financier, rendue nécessaire par les différences de situation entre les zones comprimées et zones déprimées du territoire suisse. Voulant respecter la liberté d'entreprise et l'autonomie des corps intermédiaires, le gouvernement fédéral doit cependant exiger un usage toujours plus raisonnable de la liberté afin qu'elle soit disponible pour tous et non seulement pour quelques-uns. Il s'agit pour lui de lutter contre les abus dont la somme finit par diminuer le pouvoir d'achat du franc suisse qui, lui, incorpore le résultat du travail et de la vie de chacun.

Le Conseil fédéral a l'obligation - tout en respectant l'autonomie des cantons dans le domaine de l'enseignement universitaire - de provoquer, par persuasion, une planification de la recherche scientifique et de la formation des cadres supérieurs dont le respect, librement accepté, permettra une entr'aide financière par la communauté nationale, si le résultat de la votation de cet automne la rend constitutionnelle.

Les besoins en énergie de toute nature croissant de façon accélérée, il appartient aussi à la communauté nationale d'établir un plan indicatif qui provoque un aménagement rationnel des ressources naturelles. Il en est de même des installations pour l'épuration des eaux dont l'équipement et le fonctionnement doivent être accélérés. En plus, les voies de communication dans l'économie des échanges généralisés doivent être adaptées aux besoins actuels et futurs et cela demande aussi des efforts supplémentaires. Pensons également aux problèmes de l'agriculture qui soulève en Suisse comme ailleurs des difficultés d'écoulement et de distribution. En outre, à la solidarité mondiale et à notre neutralité mise au service d'autrui s'ajoutent les efforts d'entr'aide qui devront augmenter en intensité et en quantité.

Tous ces services internes et extérieurs doivent être financés et sont, par conséquent, en rapport avec le régime des finances de la Confédération, élaboré actuellement par les Chambres, et qui sera soumis à la votation populaire en décembre prochain, sous une forme qui sera appliquée une dixaine d'années. Le Conseil fédéral est soucieux de cette mise au point du nouveau régime des finances mais il est encore plus soucieux du maintien du pouvoir d'achat du franc suisse et il veut lutter contre les abus de chacun dans le domaine des prix.

Tout en facilitant l'adaptation des institutions aux besoins nouveaux, le Conseil fédéral reste cependant persuadé que les institutions seules ne peuvent pas faire le bonheur d'un peuple mais bien l'esprit et la mentalité des personnes qui vivent dans ces institutions et sous leur influence. Il attend donc toujours davantage de l'éducation des jeunes par la famille, l'école, l'église et la société afin que la nouvelle génération ait une âme renforcée dans des institutions rajeunies.